

## RAPPORT DE PRESENTATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 AVRIL 2012

### Ordre du jour

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2012.
- ❖ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

- ❖ **FINANCES**

RAPPORT N°1: Cession de la parcelle AP n° 305

RAPPORT N°2 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association DIAPASON

\*  
\* \*  
\*

## **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

N° SG-DM-2012-28 portant passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le groupe JAMAPAMAQ ((6 CHEMIN DES ECUREUILS 60580 COYE LA FORET) pour un spectacle au parc Chantemesse le dimanche 09 septembre 2012. Le coût de cette prestation est de 1000.00 € TTC.

N° SG-DM-2012-029 relative à une mission de maintenance des archives de la commune exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise (2 rue Jean Monnet – PAE du Tilloy – BP 20807 – 60008 BEAUVAIS CEDEX). La durée de cette mission est estimée de 18 à 22 semaines pour un coût total estimé entre 19.530,00 € et 23.870,00 €

La présente décision municipale annule et remplace la décision N° SG-DM-2011-014 du 13 janvier 2011.

N° SG-DM-2012-030 désigne la société LOISELEUR (sise 44 rue Aristide Briand – 60872 RIEUX) pour l'entretien du terrain de football en gazon synthétique du 01/01/2012 au 31/12/2016. Le coût de cette prestation est de 17 879,55 € TTC.

N° SG-DM-2012-31 portant passation d'un contrat relatif à la vérification périodique des installations techniques sur le site de la salle Camille Desmoulins avec le BUREAU VERITAS (BATIMENT N°4 SQUARE HENRI LABORIT 60471 COMPIEGNE CEDEX). Le coût de cette prestation est de 800,00 € HT.

N° SG-DM-2012-032 portant mise à la réforme d'un véhicule Renault Express immatriculé 5378 XM 60.

N° SG-DM-2012-33 portant passation d'un protocole d'engagement pour un spectacle avec l'association « LE DIABLE EST DANS LA BOITE » (5 ROUTE MONT A CAILLEUX 76340 SAINT RIQUIER EN RIVIERE) le dimanche 08 juillet 2012 à 16h00. Le coût de cette prestation est de 600.00 € TTC.

N° SG-DM-2012-034 portant passation d'un marché pour la vérification annuelle des équipements sportifs et des aires de jeux de la ville de Chambly avec la société SPORTEST, sise– 1, le moulin de la Chaussée - Boîte 18 - Etage 5 – 44310 SAINT PHILIBERT DE GRAND LIEU pour un montant de 1.072,81€ TTC.

N° SG-DM-2012-35 portant passation d'un contrat de location de l'exposition « Un monde de papier » à la bibliothèque Marcel Pagnol avec GALILEO PRODUCTION (ROUTE DE VILLENEUVE 77230 MOUSSY LE VIEUX) du 19 mars au 14 avril 2012. Le coût total de cette prestation est de 4 905.40 € TTC.

## FINANCES

### **RAPPORT N°1 : Cession de la parcelle AP n° 305**

Rapporteur : Patrice GOUIN

Par délibération n° 19 du 8 avril 2011, le conseil municipal a approuvé l'acquisition à l'euro symbolique de 2 208 m<sup>2</sup> issus de la parcelle AP n° 241 (rue Henri Barbusse) appartenant au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise (SDIS 60).

Cette opération a entraîné la division du terrain d'assiette en deux lots et la parcelle concernée par la présente délibération est maintenant cadastrée section AP n° 305, conformément à la déclaration préalable de division obtenue le 6 mars 2012 (délibération n° 12 du conseil municipal du 9 février 2012).

La société GUISET a présenté à la ville un projet de réalisation d'un programme d'une trentaine de logement sur cette parcelle.

Considérant que ce projet correspond aux attentes de la ville en termes d'urbanisation de ce secteur, et le service des Domaines ayant été dûment consulté,

Il est proposé au conseil municipal :

- ❖ d'approuver la cession à la société GUISET CONSEIL de la parcelle cadastrée section AP n° 305 située 1023 rue Henri Barbusse pour la somme de 510.000,00 € HT ;
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente correspondante et à effectuer toutes les démarches en vue de cette cession.

*Pièce jointe : projet de promesse de vente*

### **RAPPORT N°2 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association DIAPASON**

Rapporteur : Pascal BOIS

L'association *Diapason* organise, le 9 juin prochain, une journée consacrée à la culture urbaine (animations et concours de hip-hop, percussions, BMX, graff...).

Afin d'équilibrer son budget, l'association a demandé une aide financière à la commune.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le versement d'une subvention de 2.000,00 € à l'association *Diapason*.

A Chambly, le 19 avril 2012